

Assurance-récolte—*Suite*

- Consultation avec les provinces avant d'exposer un tel programme, 5479, 5482-5483, 5491, 5494, 5496-5497, 5501-5502, 5861-5862, 5866, 5873, 5876, 5883, 5887
- Crédit aux cultivateurs subissant des dommages par suite des caprices de la nature, 5486, 5878
- Cultivateurs assurés contre la grêle, taux à payer, 5486, 5854-5855, 5857, 5859-5860, 5873, 5886
- Divergences d'opinions à ce sujet, 2033, 5859-5860, 5862, 5864, 5876, 5882-5883
- Empiètement sur la compétence provinciale, 5479, 5485, 5866-5867, 5889-5890
- Entrée en vigueur de la loi, 5910-5911
- Étude entreprise par M. R. E. Motherwell sur la question, 5479, 5487
- Extension aux porcs, aux coqs de combat et autres bestiaux, 660, 5891-5892, 5897-5898, 5902-5903
- Fardeau financier pour les producteurs et pour les provinces, opinions du parti CCF, 5481-5482, 5494-5496, 5499, 5867, 5880, 5893-5894, 5896
- "Fin de l'aide à l'agriculture des Prairies", article du *Leader Post* de Regina, 5855-5856, 5879-5880
- Fonds de réserve établi par les provinces pour le paiement d'indemnités, 5907-5908
- Frais d'administration, paiement de la moitié par le Canada, 5475-5476, 5886, 5889
- Inadmissibilité de l'agriculteur à l'assurance-récolte et à l'assistance à l'agriculture des Prairies en même temps, 5477, 5480, 5483-5484, 5498-5499, 5856, 5866, 5908
- Liberté des provinces d'accepter ou de refuser ce plan, 5872
- Manitoba, 800, 5495-5496, 5506, 5855, 5860-5862, 5867, 5870, 5877, 5883, 5892, 5899, 5902, 5911
- Mise à la disposition des cultivateurs s'adonnant à l'agriculture mixte et à une variété de production végétale et animale, 5486, 5876
- Ontario
- Attitude, 5492, 5495-5496
- Participation moyennant l'adhésion au programme des producteurs de pêche, 5902-5903

Assurance-récolte—*Fin*

- Plan, correspondance entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, *m.* (M. Argue) tendant à la production de documents, 4395, 5864-5865
- Pourcentage des cultivateurs devant participer au programme pour que la région elle-même soit protégée, 5476, 5868-5869, 5885, 5908
- Prêts consentis aux provinces, taux d'intérêt, 5904-5907
- Prime
- Part payée par le gouvernement fédéral, 5475-5477, 5854, 5865, 5867, 5871-5872, 5883, 5885-5886, 5890, 5894, 5895, 5906
- Taux fixé en fonction du rendement moyen de chaque récolte, 5903
- Variation d'une province à l'autre, 5476, 5481, 5854, 5857-5858
- Producteurs de sirop d'érable, 137-138, 5910
- Producteurs de tabac, 5482, 5484-5486
- Programme en vigueur aux États-Unis comparé avec notre régime d'assistance à l'agriculture des Prairies, 5480-5481, 5483, 5485, 5490, 5858, 5860, 5863-5864, 5893, 5907
- Programme national d'application générale, établissement, 5491, 5493, 5495
- Projet de loi éventuel, 2, 19, 22, 68, 124, 1777, 1789
- Promesse du premier ministre de présenter un programme complet d'assurance-récolte, 5478, 5491, 5872, 5882
- Propositions du comité gouvernemental de (1936), 5490
- Provinces Maritimes, attitude à l'égard du programme, 5483, 5500, 5890
- Rapports des commissions royales d'enquête de la Saskatchewan et du Manitoba, 5478, 5479, 5487-5489, 5497-5498, 5499-5500, 5504-5505, 5862-5863, 5866, 5868, 5870-5871, 5878, 5882, 5893-5894
- Réaction des diverses provinces à l'égard de ce régime, 5482-5483, 5485, 5495, 5500, 5502-5503, 5859-5862, 5903
- "Récolte assurée", définition, 5902-5904, 5910
- Régime trop coûteux, 797
- Régions à risques élevés, à risques moyens et à risques faibles, 5858, 5867-5868, 5883-5884, 5906, 5909
- Saskatchewan
- Attitude de cette province quant à l'adoption du plan, 5866-5869, 5875, 5878-5879
- Province à risques les plus élevés, 5858, 5867-5868, 5884, 5906